



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE1/2022/4

Référence SPW-ARNE : 10009116

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. ARCELOR MITTAL BELGIUM, quai du Halage 10, 4400 FLEMALLE,
Le terrain concerné est situé rue Gustave Baivy 50 à 4101 SERAING (JEMEPPE).

Le projet consiste au renouvellement du permis d'environnement pour exploiter deux lignes de finition de traitement - recuit continu et JVD du sites KESSALES à Jemeppe-sur-Meuse.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 28/12/2022	Le 04/01/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 03/02/2023 <u>Heure de clôture</u> : 10h.	<u>Par courrier ordinaire</u> : Le Collège Communal place Communale 8 à 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le **Collège Communal de la Ville de SERAING**.

Les communes impactées par le projet sont : Ville de SERAING, commune de Flémalle, ville de LIEGE, commune de GRACE-HOLLOGNE et commune de SAINT-NICOLAS.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée de **30 jours**, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 8h. à 11h. et de 14h. à 16h. ;
- le jeudi et vendredi de 8h. à 11h. ;
- le jeudi de 17h. à 20h. (uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. David BRUZZESE :

Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : **04 330 84 37**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **ARCELOR MITTAL BELGIUM**, Quai du Halage, 10 à 4400 Flémalle - Courriel : emmanuel.laurent@arcelormittal.com ou après du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 28 décembre 2022.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT